

long que nous ne voulions accorder sur ces marchandises.

“Je pense que cet exemple vous fera voir la manière et les conditions de la vente des marchandises américaines à vos marchands. Nous désirerions pouvoir vous bien renseigner relativement à l'augmentation du commerce de marchandises-nouveautés entre les Etats-Unis et le Canada, mais les archives de votre douane vous en apprendront plus sur ce sujet que toute estimation que l'on pourrait faire ici. Notre propre commerce avec les provinces en 1875 a été un peu plus considérable qu'en 1874, mais il ne s'est pas élevé à une importance suffisante pour être remarquée d'une manière spéciale.”

Je ferai grâce à la Chambre du reste de la lettre, mais je pense qu'elle justifie amplement mon assertion. Depuis, j'ai reçu une autre preuve à l'appui de ce que je disais — la liquidation des affaires d'une maison en gros qui vient de faillir.

Son passif, en tout et partout, se montait à deux cent cinquante mille piastres. Elle faisait beaucoup d'affaires avec les Etats-Unis, mais le chiffre de ses créances américaines ne s'élevait qu'à deux mille piastres.

Les Américains ont élagué de leurs ventes toutes les chances de perte possibles; tout est calculé, aussi près que possible, sur le pied du comptant. Ils vendent à de courtes échéances, et si l'acheteur ne paie pas, ils cessent de faire affaire avec lui — je viens d'en donner un exemple.

J'oserais dire que les choses continueront de marcher ainsi, et tandis que les importations de la Grande-Bretagne iront toujours en diminuant, celles des Etats-Unis s'accroîtront en proportion, à moins que vous n'érigiez contre eux des barrières, et des barrières telles que je ne pourrais approuver.

Si vous ne vous protégez pas, avant huit ans le commerce avec les Etats-Unis, de \$50,000,000 qu'il est aujourd'hui, aura atteint le chiffre de \$100,000,000.

Les raisons sont nombreuses et évidentes. Les Etats-Unis sont de 3,000 milles plus rapprochés de nous que la Grande-Bretagne. Les marchands canadiens peuvent télégraphier aujourd'hui à New-York, et recevoir leurs effets trois jours après. Quelques jours plus tard ils en ont disposé, et doublé et triplé leurs transactions dans l'espace de temps qu'il faudrait pour les faire venir d'Angleterre.

Il est inutile de fermer les yeux sur

le changement qui se produit dans nos relations commerciales avec les Etats-Unis.

Revenons au discours sur le budget de l'honorable monsieur. Il contient maintes choses que la Chambre aurait grandement tort de désapprouver. Il en contient d'autres auxquelles je m'opposerai. Par exemple — je ne puis chasser de ma pensée — je parle d'après mémoire — que quelque \$4,000,000 ont été dépensés pour ce qu'on désigne comme “travaux secondaires” que \$2,000,000 ont été payés au sujet de l'île du Prince-Edouard; et si je me rappelle bien — l'honorable député voudra bien me rectifier si je fais erreur — quelque \$2,000,000 de plus pour le St. Laurent, et depuis que les honorables messieurs ont pris les rênes du gouvernement, ils ont payé la somme de \$32,800,000.

Inutile pour moi, comme pour tout membre de cette Chambre, de dire que nous devons nous féliciter d'un tel état de choses.

Mais grande a été ma déception, et un grand nombre la partageront en apprenant qu'on n'accordait pas aux intérêts manufacturiers toute la considération dont ils sont dignes et à laquelle ils avaient droit dans le discours sur le budget. L'honorable député a dit qu'on ne pouvait légiférer exclusivement en faveur d'un vingtième à l'exclusion des autres dix-neuf vingtièmes. Je maintiens que cela est faux, et je dis que ce vingtième a droit à autant d'égards que les autres.

On nous a beaucoup parlé d'une politique protectrice; mais j'ignore d'où est parti ce mouvement. Je suis venu ici sans avoir pris d'engagement en faveur de la protection ou de tout autre système. Mes commettants ont confiance en moi.

Ils m'ont député ici pour faire et dire à ma volonté et j'agirai ainsi chaque fois que je le jugerai à propos.

Je suis venu ici avec l'intention d'accorder à toute industrie qui serait ou qu'on me prouverait être languissante, la protection qui lui serait nécessaire, sans toutefois porter aucun préjudice au consommateur. Je me faisais fort de prouver que la concurrence locale aurait pour effet de maintenir le taux des prix toujours à la portée de l'acheteur, sans pour cela exclure les produits américains, car je prétends que